

**Lumivia™ Traitement insecticide de semences**

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

Cette FDS est conforme aux normes et aux réglementations de la Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

**SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit : Lumivia™ Traitement insecticide de semences  
Nom commercial/Synonyme : DPX-E2Y45 50 FS  
Dermacor® X-101  
Chlorantraniliprole: 3-Bromo-N-[4-chloro-2-methyl-6-[(methylamino)carbonyl]phenyl]-1-(3-chloro-2-pyridinyl)-1H-pyrazole-5-carboxamide  
50% Chlorantraniliprole FS

Numéro de la FDS : 130000110079

Utilisation du Produit : Insecticide  
Fabricant : Production Agriscience Canada Company  
P.O. Box 730, 7398 Queen's Line  
Chatham, Ontario  
N7M 5L1  
Canada

Informations sur le produit : 1-800-667-3852  
Urgence Médicale : 1-800-441-3637 (24 heures)

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Effets potentiels sur la santé

Yeux

Chlorantraniliprole : Peut provoquer une irritation des yeux. Peut provoquer: Larmoiement, rougeur, ou gêne..

Cancérogénicité

Aucun des composants de ce produit, présents à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %, n'est répertorié comme un agent carcinogène par le CIRC, le NTP, ou l'OSHA.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Lumivia™ Traitement insecticide de semences**

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019  
Date de révision : 04/01/2019

Réf. 130000110079

Composant	No.-CAS	Concentration
Chlorantraniliprole	500008-45-7	50 %
Other Ingredients		50 %

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Contact avec la peau : Le composé ne devrait pas être dangereux par contact avec la peau, mais le nettoyage de la peau après utilisation est conseillé. Consulter un médecin si nécessaire.
- Contact avec les yeux : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin si nécessaire.
- Inhalation : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Ingestion : Aucune intervention spécifique n'est indiquée car il y a peu de chances que le composé soit dangereux. Consulter un médecin si nécessaire.
- Conseils généraux : Avoir sous la main le contenant ou l'étiquette du produit lors d'un appel à un centre antipoison ou à un médecin ou lors du transport en vue d'obtenir des soins.  
En cas d'urgences médicales relativement à ce produit, appeler sans frais au 1-800-441-3637. Consulter l'étiquette pour connaître d'autres précautions et le mode d'emploi.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Propriétés Inflammables
- Point d'éclair : Pas de flamme jaillissante jusqu'au point d'ébullition.
- Température d'auto-inflammabilité : > 600 °C (> 1112 °F)

## Lumivia™ Traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

Risque d'Incendie et d'Explosion : Ce produit n'est pas inflammable.

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Mousse, Poudre chimique sèche, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit, (risque de contamination)

Techniques spéciales en cas d'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.  
(pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs. Contrôler les eaux de ruissellement.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NOTE: Relire les sections MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU et MANIPULATION (PERSONNEL) appropriée avant d'entreprendre le nettoyage. Utiliser UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNEL approprié pour le nettoyage.

Précautions individuelles : Evacuer le personnel, ventiler la zone au maximum, utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Nettoyage du Déversement : Absorber à l'aide de bran de scie, de sable, d'absorbant d'huile ou autre matière absorbante. Éliminer dans un conteneur approuvé.  
Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant.

Mesures en cas de Déversement Accidentel : Empêcher la matière de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones en contrebas.  
Se conformer aux règlements applicables du gouvernement fédéral, des provinces/états et des municipalités.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation (Personnel) : Se laver les mains à fond avec du savon et de l'eau après manipulation et avant de manger, boire, mâcher du "chewing gum" ou d'utiliser du tabac.  
Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à

## Lumivia™ Traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Manipulation (Aspects Physiques)  
Stockage : Ce produit n'est pas inflammable.  
: Ne pas contaminer l'eau, les autres pesticides, les fertilisants, la nourriture et l'alimentation pour le bétail en stocks. Stocker le produit uniquement dans le conteneur d'origine et à un endroit inaccessible aux enfants et aux animaux de compagnie. Stocker dans un endroit frais, sec. Ne pas stocker à l'intérieur ni autour des habitations. Conserver hors de la portée des enfants.

Température de stockage : > 0 °C (> 32 °F)

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Voir protection de la peau et le corps.

Protection des mains : Protection supplémentaire: Voir protection de la peau et le corps.

Protection des yeux : Voir protection de la peau et le corps.

Protection de la peau et du corps : Les applicateurs et autres manipulateurs doivent porter:  
Chemise à longues manches et pantalons longs.  
Chaussures et chaussettes  
Les personnes qui appliquent ou manipulent la matière diluée doivent porter :  
une chemise, un pantalon, des chaussettes et des chaussures.

**Lumivia™ Traitement insecticide de semences**

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

L' EPI exigé pour une entrée anticipée dans des zones traitées qui est autorisé selon la "Norme pour la Protection des Travailleurs" et qui comprend le contact avec tout ce qui a été traité, tel que plantes, sols, ou eau, est:

Chemise à longues manches et pantalons longs.

Chaussures et chaussettes

Mesures de protection : Suivre le mode d'emploi du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPP. S'il n'existe aucune directive pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPP séparément de toute autre lessive.

Directives au sujet de l'exposition

Valeurs limites d'exposition

Chlorantraniliprole				
AEL *	(DuPont)	10 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière totale.
AEL *	(DuPont)	5 mg/m3	8 & 12 hr. TWA	Poussière respirable

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Forme : liquide visqueux  
Couleur : blanc  
Odeur : légère  
pH : 4 - 9 à 10 g/l  
Densité : 1.23 - 1.27 g/cm3  
Hydrosolubilité : dispersable  
Viscosité : non déterminé

## Lumivia™ Traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stable à températures et conditions de stockage normales.  
Incompatibilité : Pas de matières à signaler spécialement.  
Réactions dangereuses : Une polymérisation ne va pas se produire.

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Lumivia™ Traitement insecticide de semences

Inhalation 4 h CL50 : > 4.1 mg/l , Rat  
Dermale DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat  
Oral(e) DL50 : > 5,000 mg/kg , Rat  
Irritation de la peau : Pas d'irritation de la peau, Lapin  
Irritation des yeux : Pas d'irritation des yeux, Lapin  
Sensibilisation : Dans les tests sur les animaux, n'a pas provoqué de sensibilisation par contact avec la peau., les souris

Chlorantraniliprole

Toxicité à dose répétée : Ingestion  
espèces multiples  
90 jr  
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.  
Contact avec la peau  
Rat  
28 jr  
On n'a trouvé aucun effet toxicologique significatif.  
Cancérogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.  
Toxicité pour la reproduction : Pas toxique pour la reproduction  
Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique sur la reproduction.  
Aucun effet sur ou via l'allaitement

## Lumivia™ Traitement insecticide de semences

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

Tératogénicité : Les tests sur les animaux n'ont montré aucune toxicité pour le développement.

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### Toxicité aquatique

##### Lumivia™ Traitement insecticide de semences

96 h CL50 : Danio rerio (poisson zèbre) > 7.74 mg/l  
72 h CE50r : Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) > 7.06 mg/l  
48 h CE50 : Daphnia magna (Grande daphnie) 0.0139 mg/l

#### Chlorantraniliprole

90 jr : NOEC Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) 0.11 mg/l OCDE Ligne directrice 210  
21 jr : NOEC Daphnia magna (Grande daphnie) 0.00447 mg/l OCDE Ligne directrice 211

#### Devenir dans l'Environnement

#### Chlorantraniliprole

Biodégradabilité : N'est pas biodégradable. OCDE Ligne directrice 301 Difficilement biodégradable.

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable.

#### Information écologique supplémentaire

: Risques pour l'environnement : Ne pas appliquer directement dans l'eau. Les eaux de ruissellement et de dérive peuvent être dangereuses pour les organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux zones traitées. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des Déchets : Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux lors de l'élimination. Les déchets provenant de l'utilisation de ce produit doivent être éliminés sur le site ou dans une installation d'élimination

**Lumivia™ Traitement insecticide de semences**

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

des déchets autorisée. Le traitement, le stockage, le transport, et l'élimination doivent être conformes aux réglementations Fédérales, de l'État/de la Province ou Locales applicables.

Élimination du conteneur: : Se référer aux instructions données par l'étiquette du produit.  
Ne pas transporter si ce conteneur est endommagé ou qu'il fuit.

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

IATA_C	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Chlorantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
IMDG	Numéro ONU	: 3082
	Nom d'expédition des Nations unies	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorantraniliprole)
	Classe	: 9
	Groupe d'emballage	: III
	No. Etiquetage	: 9
	Polluant marin	: oui (Chlorantraniliprole)

Matière non réglementée lors du transport par TMD

Polluants marins portant la référence UN 3077 et 3082 dans un emballage individuel ou combiné contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 litres maximum de liquide ou présentant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kilogrammes maximum de solides, pouvant être transportés comme matières non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, IATA clause spéciale A197, et du code ADR/RID clause spéciale 375.

Substance dangereuse: Oxaymyl (100 lb)

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**

No. Homologation PCP : 32154



## **Lumivia™ Traitement insecticide de semences**

Version 3.0

Date d'émission : 04/05/2019 Réf. 130000110079  
Date de révision : 04/01/2019

Remarques : Ce produit est régi par la Loi sur les produits antiparasitaires; il n'est pas réglementé selon le SIMDUT.  
Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

Date de préparation de : 04/01/2019  
MSDS

(TM) Marque commerciale de E.I. du Pont de Nemours and Company.

Personne de contact : Production Agriscience Canada Company, Chatham, Ontario, N7M 5L1

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.